



---

### AMENDMENT 001

The purpose of this Amendment is to answer questions.

- Q1. What are approximate minimum and maximum HF communication ranges required?  
A1. There is no specification provided for ranges. RCMP does plan to use both NVIS and Skywave propagation.
- Q2. Are Antenna mounting structure (towers, mast, etc.) already available at each location or need to be provided?  
A2. RCMP may install the fixed station in remote areas that do not have any developments. Antennas for fixed stations should be self-contained and field deployable (i.e. Include all the necessary elements to erect/install them).
- Q3. Please clarify "Antenna must be self-contained and field deployable", i.e. would HF Fixed station be permanently installed at one location or would be moved to different locations?  
A3. The fixed HF stations may be moved to different locations.
- Q4. Does Fixed Station equipment need to be rack mounted?  
A4. No.
- Q5. Does hardware interface between HF and VHF/UHF networks need to be provided?  
A5. No. RCMP will provide its own interface.

All terms and conditions remain unchanged.



---

### MODIFICATION 001

La présente modification a pour but de répondre à des questions.

- Q1. Pouvez-vous indiquer les portées de communication f.dam minimale et maximale approximatives requises?
- R1. Nous n'avons aucune spécification pour les portées. La GRC envisage cependant d'exploiter la propagation par onde ionosphérique et le SIVN.
- Q2. Devons-nous fournir les structures de montage d'antenne (pylône, mât, etc.) ou celles-ci existent-elles déjà à chaque emplacement?
- R2. La GRC installera possiblement les stations fixes à des zones éloignées sans développement. Les antennes des stations fixes doivent être autoporteuses et déployables sur le terrain (c'est-à-dire comporter tous les éléments nécessaires pour les ériger et les installer).
- Q3. Veuillez clarifier ce que signifie « L'antenne doit être autonome et déployable sur le terrain ». La station f.dam fixe sera-t-elle installée de façon permanente à un seul endroit ou sera-t-elle déplacée à différents emplacements?
- R3. Les stations f.dam fixes seront possiblement déplacées à différents endroits.
- Q4. L'équipement des stations fixes doit-il être monté sur un bâti?
- R4. Non.
- Q5. Devons-nous fournir l'interface de connexion entre les réseaux f.dam et ceux f.m/f.dm?
- R5. Non. La GRC fournira sa propre interface.

Toutes les modalités demeurent inchangées.